

Utiliser son CPF

Compte Personnel de Formation

J'ai un projet d'évolution
professionnelle
(nouvelles compétences,
responsabilités, ...)

et

Je veux me former sur
mon temps de travail



Je crée et consulte mon CPF sur
www.moncompteformation.gouv.fr

+ 25h/an (plafond 150h)

2 campagnes par an pour
mobiliser mon CPF

du 01/01 au 28/02
pour les formations débutant
en septembre

du 01/06 au 31/08
pour les formations débutant
en janvier de l'année suivante

Pour me faire accompagner, je peux me rapprocher de mon :

Responsable Local de
Formation

Service RH

IGAPS
(DRAAF et
DDI)

IEA (EPL)